



Janvier 2015

n°28



Bulletin Municipal

La Chapelle Saint Sauveur



La commission communication, composée de Dominique NYGREN, Roger FAMY, Marie-Françoise GAROT, Séverine PERRON, tient à remercier Nicolas Boissier pour ses conseils et la mise en page de notre bulletin.

Pour contacter Nicolas Boissier, artiste protéiforme (écriture, photographie, réalisation, etc.), vous pouvez écrire à cette adresse : nicolas.boissier@laposte.net.

Ce document a été imprimé par les soins de Guinard Imprimeurs.

Le mot du Maire



2014, année du renouvellement de l'équipe municipale qui apporte toujours du sang neuf (motivation et engagement).
Malheureusement cinq mois après les élections nous perdons un membre de notre équipe, Patrick CHAUMAY. Lui qui, à l'exemple de son grand-père, maire pendant dix huit ans, nourrissait de l'ambition pour la Commune.

2015 est parti pour tout le monde en gardant courage et espoir pour cette nouvelle année. Une nouvelle année qui débute par des événements tragiques qui nous laissent emplis d'interrogations. Tous ensemble faisons avancer notre commune avec des projets à réaliser et en réflexion.
Notre action est toujours guidée par notre volonté de tenir compte de nos moyens actuels et à venir.

Toute l'équipe municipale se joint à moi et vous dit : **MEILLEURS VŒUX ET BONNE SANTE 2015 AVEC UNE PENSEE TOUTE PARTICULIERE POUR TOUTES LES PERSONNES SOUFFRANTES.**

Jacques GUITON
Maire le La Chapelle Saint Sauveur

LES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2014

Principaux points abordés :
Devis remplacement logiciel mairie
- Suite au passage des sociétés
COSOLUCE et MAGNUS, le
conseil examine les devis fournis et
le tableau comparatif détaillant
chaque prestation et choisit le
nouveau logiciel.

Convention GRDF - Le conseil
examine la proposition dans le
cadre du projet compteurs
communicants gaz de GRDF.
L'objectif de ces compteurs
communicants est d'améliorer la
qualité de facturation et la
satisfaction des clients par une
facturation systématique sur index
réels.

Visite du Sous-préfet

Séance du 18 septembre 2014

Principaux points abordés :
Aménagement Maison de la
Nature,
Prix élève entrant en 6ème : 35€
Proposition par le SYDESL d'un
groupement de commandes suite
à la fin des tarifs réglementés de
l'énergie,
Vente de bois de chauffage
Agrandissement colombarium.

Séance du 27 novembre 2014

Intervention de Monsieur
MONTAGNON dans le cadre de
son projet d'installation près de la
baignade d'un parc de jeux fait de
structures gonflables à destination
des enfants.

Devis SYDESL concernant
l'éclairage public,
Numérisation des archives - Projet
visant à éviter les photocopies
répétées des registres et un gain de
temps au niveau gestion
administrative.

Séance du 16 octobre 2014

Principaux points abordés :
Aménagement Maison de la Nature,
Convention scolarisation des enfants de
St Bonnet,
Proposition de l'Indépendant -
L'Indépendant du Louhannais et du Jura
propose un contrat de vente groupé
intitulé Opération : Une escale
communale. Le but est de mettre en
avant la commune avec la conception et
la publication d'une page spéciale sur
notre commune.
Assainissement collectif.



RECENSEMENT

de la population 2015

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Le recensement, c'est utile à tous.

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement, c'est obligatoire.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Les agents recenseurs à La Chapelle Saint Sauveur sont :

Mme Hermance BADET et M. Jean-Marc CONRY



Vente de bois



Une information concernant la vente de lots d'affouage de verne avait été distribuée début novembre.

Tous les lots vendus ont été attribués aux acquéreurs présents le dimanche 7 décembre.



Association SEL-DE-BRESSE

Vous êtes prêt à donner un coup de main à quelqu'un de la région ? Vous avez de temps en temps besoin d'aide ? Vous aimez faire de nouvelles connaissances et passer de bons moments avec d'autres personnes ?

...dans un esprit d'entraide et de solidarité ?

Si vous avez répondu oui, le SEL-DE-BRESSE est fait pour vous.

Le SEL-DE-BRESSE est une petite structure associative qui permet avant tout d'échanger des services de voisinage. On peut aussi troquer des objets ou produits, échanger des savoirs, se prêter du matériel ou en donner.

SEL signifie du reste « système d'échange local ». Pour y adhérer il faut habiter dans les cantons de Pierre de Bresse ou de Saint- Germain du Bois.

Les transactions ne se font pas contre de l'argent, mais sont comptabilisées en « panouilles », sorte de monnaie locale fictive.

La cotisation annuelle pour une famille est de 5€.

Pour vous donner une idée plus précise, allez visiter le site www.sel-de-bresse.fr.

En tant qu'adhérent vous aurez accès à un site plus détaillé, sécurisé par un mot de passe. C'est sur ce site que les activités du SEL sont listées (sous forme d'offres et de demandes) et que sont comptabilisés les échanges. Le travail administratif est ainsi fortement simplifié.

Si l'idéal de solidarité et de convivialité vous interpelle et vous intéresse, un numéro de téléphone : 03 85 74 56 87.

L'Association Pêche et Loisirs

en quelques lignes...

Le but premier de l'association pêche et loisirs est l'organisation de la pêche sur l'étang communal. Les activités principales sont la vente de cartes, l'empoissonnement et la pêche de l'étang. La présence de pêcheurs autour de l'étang donne un caractère vivant à ce plan d'eau idéalement situé en plein bourg.

L'association organise au printemps une randonnée sur notre commune. Elle est ouverte aux marcheurs, aux vététistes, aux cavaliers et aux attelages. Habituellement, trois circuits sont proposés aux participants. Cette activité permet de découvrir les différents chemins de notre commune.

Chaque année, un vide-grenier est organisé sur la zone de loisirs le 1er dimanche de septembre.

Nous remercions tout particulièrement Jean-Pierre BOISSARD, président de l'association ainsi que tous ses membres pour le don de 2 100€ effectué au profit de la commune.





CCAS

Un centre communal d'action sociale ou CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale.

Le CCAS de La Chapelle Saint Sauveur est constitué de 8 membres : Roger FAMY, Pierre JOLY, Marithé BOISSARD, Patricia BOLZONELLA, Corinne RABUT, Marie-Françoise GAROT, Claudine FLEURY et Dominique NYGREN. Il est présidé par le Maire.

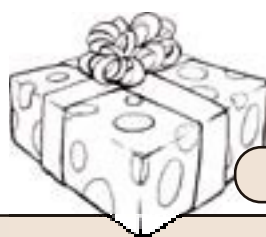
Les actions du CCAS de La Chapelle Saint Sauveur

Le repas des Cheveux Blancs

Traditionnellement offert le deuxième dimanche du mois de septembre, tous les septuagénaires et plus du village sont invités individuellement par les membres du conseil municipal.

En 2014, plus de 90 d'entre eux se sont retrouvés dans une ambiance conviviale pour déguster un savoureux menu : Feuilleté de fruits de mer et son coulis, Coq au vin accompagné d'un gratin dauphinois, Plateau de fromages secs et fromages blancs, Poirier au chocolat, Brioche.

Pour accompagner ce délicieux déjeuner : Apéritif, Hautes Côtes de Beaune blanc, Savigny 1er cru, crémant de Bourgogne, café accompagné de la brioche.



Les colis de Noël

Autre moment fort de l'action du CCAS, les colis de Noël offerts à tous les octogénaires et plus. En 2014, 76 colis ont été préparés et distribués les 19 et 20 décembre.

Le colis des hommes contenait : Ricard, gâteaux apéritif, terrine, vin rouge, brioche, chocolats et papillotes.

Celui des femmes : Muscat, terrine, brioche, nonettes, café, chocolats, un mug avec papillotes.

Sans oublier les résidents en maison de retraite : Jus de fruits, gâteaux secs, nonettes, mandarines, chocolats, papillotes et un flacon d'au de Cologne.





Bienvenue aux nouveaux restaurateurs !

Pierrette et André DOGHMANE sont les nouveaux propriétaires de « l'Auberge de La Chapelle ». Dans un premier temps et après quelques travaux, l'auberge rouvrira ses portes et proposera : bar, glacier, petite restauration... Nous allons retrouver une ambiance conviviale avec de nombreux souvenirs. Déjà pendant quinze jours en novembre, le bar a été ouvert et nous avons pu apprécier l'accueil des nouveaux propriétaires et la convivialité des lieux. Nous leur souhaitons pleine réussite !

La vie au village

Utiliser la tondeuse, la débroussailleuse, tronçonneuse... peut devenir une nuisance sonore pour le voisinage et obéit à quelques règles.

En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants.

Afin d'entretenir les bonnes relations de voisinage, penser à ne pas utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux horaires :

du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

le samedi : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

le dimanche : de 10h00 à 12h00

Rappelons également que c'est au propriétaire que revient l'entretien des haies en bordure de voiries afin de ne pas gêner la circulation. A défaut il pourrait y être contraint.

Le plus souvent, c'est le département ou la commune qui entretient et élague les haies aux abords des routes et chemins. N'oubliez pas qu'ensuite, c'est au propriétaire que revient le ramassage des branchages entre sa haie et la voirie.

Points propres

Deux points propres sur la commune :

Un sur la place en face le cimetière et un à la sortie du village en direction de Pierre de Bresse. Par respect et civisme, ces lieux qui comme leur nom l'indique doivent **être propres** et non servir au dépôt de toutes sortes de détritiques en dehors des conteneurs.

Ces containers permettent de collecter par apport volontaire, les déchets d'emballages ménagers en plastiques (bouteilles, flacons...), en papier-carton, en acier-aluminium (boîtes, barquettes), en verre (bouteilles, pots, bocaux). Tout emballage trié et déposé aux points propres est recyclé.

Une petite poubelle à côté des conteneurs permet de jeter bouchons, capsules et sacs de supermarché.

Les autres déchets relèvent soit du ramassage des ordures ménagères, soit de la déchetterie ou encore d'un compostage individuel.

Maison de la Nature

La commune a décidé de rénover le petit bâtiment (environ 60m²) situé derrière le gîte de La Malatière.

La Maison de la Nature disposera de 2 salles de réunion (une en rez-de-chaussée, une en mezzanine), d'une zone de rangement, d'une tisanerie. Elle sera équipée de toilettes sèches.

La Maison de la Nature pourra à terme accueillir les réunions des associations, des séminaires, le centre de loisirs.

Ce projet largement subventionné s'inscrit dans la volonté de l'équipe municipale de poursuivre la mise en valeur du foncier de la commune, de faciliter la vie associative.



Transition énergétique

La transition énergétique désigne le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre que sont le pétrole, le charbon et le gaz.

La transition énergétique est donc inévitable. Elle se fera à tous les niveaux et chacun sera inévitablement acteur de ce changement.

C'est pourquoi, La Chapelle Saint Sauveur a déposé un dossier dans le cadre de la traction animale auprès de plusieurs instances dans le but d'obtenir des subventions.

La traction animale pourrait être utilisée dans notre village pour :

la fauche des accotements,

la tonte,

le transport pour l'entretien des chemins,

l'arrosage et entretien des espaces verts,

ballade touristique.



Changement informatique en mairie

Le matériel informatique du secrétariat de la mairie a été entièrement changé. Le précédent, très ancien n'était plus compatible avec les nouveaux logiciels.

De plus, le protocole d'échange standard entre les mairies et les finances publiques changeant le 01/01/15, l'évolution du matériel et du logiciel « e-Magnus » devenait impératif.

Notre cimetière

La commune a procédé à l'extension de l'espace cinéraire avec l'installation d'un columbarium supplémentaire de 4 cases, chacune d'elle pouvant accueillir 2 urnes.

Gites communaux

Il a été décidé de proposer des tarifs « tout inclus ». Cette décision a conduit à appliquer de nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2015.

Les prix incluent le ménage fin de séjour, les draps, l'eau, l'électricité, le chauffage ainsi que le bois pour le poêle, en sus la taxe de séjour (0,80€ par jour et par personne âgée de plus de 13 ans).

Un acompte de 25% est demandé à la réservation ainsi qu'un chèque de caution de 500€ à la remise des clés.

Rendez-vous dans le prochain bulletin pour le bilan annuel.



NOUVEAUX TARIFS 2015

Gîte La Malatière

Week-end 2 nuits : 980€ (soit 23€ la nuit)

Week-end 3 nuits : 1350€ (soit 21€50 la nuit)

Semaine : 2200€ (soit 15€ la nuit)

Gîte Le Presbytère

Week end 2 nuits : 750€ (soit 23€ la nuit par personne)

Week end 3 nuits : 1030€ (soit 21.50€ la nuit par personne)

Semaine : 1900€ (soit 17€ la nuit par personne)

La Salle des fêtes

1 jour : 213€

Charges (chauffage-électricité) : 31€

2 jours : 252€

Charges (chauffage-électricité) : 46€



Assainissements non collectifs - Réhabilitation des installations

Le SPANC du Siced Bresse-Nord assure les contrôles diagnostics obligatoires des installations d'assainissement non collectif depuis 2007 sur 46 communes.

La campagne de ces diagnostics est en cours d'achèvement et elle a pu relever l'existence d'environ 1500 installations présentant des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique. Les propriétaires de ces installations ont l'obligation de les remettre aux normes dans les meilleurs délais.

Conscient du coût engendré par la remise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif, le SPANC du Siced pourrait solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, des aides prévues dans le 10ème programme de l'Agence de l'Eau. Ces aides ne pouvant pas être attribuées directement aux particuliers, le SPANC se propose d'être le relai de ces aides.

A cette fin, les compétences actuelles du syndicat ont été étendues et comprennent désormais la compétence réhabilitation des installations d'assainissement non collectif après accord de chacune des communes concernées. La Chapelle Saint Sauveur, après délibération en Conseil municipal, a donné son accord.

Les travaux se feront sur la base du volontariat, parmi les installations éligibles. Le SPANC aura pour mission d'animer et de coordonner ce programme de réhabilitation (réunion publique, informations diverses, dossier de remise aux normes, contrôle des travaux, dossier de subvention, ...).

Le montant des aides sera lié au montant des travaux réalisés, elles pourraient aller jusqu'à 3000€.

Bilan au niveau de La Chapelle St Sauveur :

49 installations ont été jugées non conformes et présentant un risque avéré pour l'environnement et/ou la salubrité publique (Priorité 1);

274 ont été jugées non conformes mais ne présentant pas de risque avéré (Priorité 2)

100 ont été jugées conformes.

Les installations pouvant être éligibles aux subventions sont les installations classées en Priorité 1.

Une partie des installations classées en Priorité 2 pourra également être concernée par ces aides si l'installation est jugée non conforme lors d'un prochain contrôle de l'installation.

On trie.....

Des composteurs ont été installés dans les deux gîtes ainsi qu'à la salle des fêtes.

Celui de la salle des fêtes est principalement «alimenté» par la cantine. Les enfants sous l'œil vigilant de Patricia Bolzonella, déposent chaque jour les déchets alimentaires dans le composteur.

Le projet d'installation de ces composteurs a été soutenu par les Siced qui a offert les composteurs à la commune. Nous les en remercions.

Il a été également mis à la disposition des locataires des gîtes des corbeilles plastiques destinées à recueillir les verres, plastiques et cartons.



On chine lors de la brocante du 7 septembre 2014



De belles frimousses sous le sapin



Le meilleur moment de la pêche de l'étang : c'est le casse-croûte.



Marie Anne entourée de Jacky et Marcel ainsi que Magali



Fête des voisins à Chavenne



Fête des voisins aux Pernards



Repas des cheveux blancs



Un peu de détente !



On attend le spectacle de Noël



Les lauréats des maisons fleuries



Dominique et J. Jacques



Remise de la coupe au vainqueur du concours de pétanque

SÉCURITÉ... elle est l'affaire de tous



Quelques précautions élémentaires :

Veillez à la fermeture des portes et des fenêtres, même lors d'une absence de courte durée

Attention à vos clés :

Ne laissez jamais vos clés dans les endroits accessibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres, sur les compteurs, dans un pot de fleurs),

Ne mentionnez JAMAIS vos nom et adresse sur le trousseau de clés,

Ne laissez pas vos doubles de clés de voiture accessibles.

Attention à vos verrous et serrures :

Le principal ennemi du cambrioleur est le temps,

N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée par une ou deux serrures supplémentaires,

Fermez toujours à double tour TOUTES vos serrures même pour une absence très courte.

Attention à ce qui attire les voleurs :

Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, bijoux, valeurs, même dans des cachettes que vous estimez introuvables,

Répertoriez et photographiez vos objets de valeurs, l'identification des objets volés est souvent la clé de l'enquête.

Si malgré ces précautions votre domicile a quand même été cambriolé :

Laissez les choses en l'état à l'intérieur et à l'extérieur afin de ne pas faire disparaître les traces ou indices susceptibles d'aider l'identification des malfaiteurs.

Et un seul numéro le 17

N'hésitez pas à composer le 17 en cas de doute ou d'anomalie constatée :

Rien ne vous interdit de jeter un coup d'œil sur les habitations voisines et signaler aux services de gendarmerie tous les faits ou présences insolites,

Surveillez les allers et venues des personnes étrangères à votre environnement,

Observez bien les personnes suspectes afin de pouvoir donner un signalement précis en cas de besoin,

Relevez si possible la marque, le numéro d'immatriculation, la couleur du véhicule utilisée par la ou les personnes suspectes,

Interrogez-vous à tous les déménagements se pratiquant dans votre voisinage,

N'hésitez pas à en parler à la mairie ou à un/une de ses représentants(es) ou à faire appel à la gendarmerie en cas de problème ou d'inquiétude.

17

Détecteurs de fumée

La loi prévoit l'obligation d'installer un détecteur de fumée dans tous les locaux d'habitation avant le 8 mars 2015, quelque soit le mode de chauffage.

Le point sur les règles applicables.....

Locataire ou propriétaire ?

C'est au propriétaire du logement qu'il incombe d'installer le détecteur de fumée, qu'il soit propriétaire bailleur ou occupant. En cas de location, c'est donc lui qui doit installer l'appareil à ses frais. Lors de l'état des lieux, le bailleur doit notamment vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.

Si l'obligation d'installation incombe au bailleur, en revanche, c'est au locataire qu'il incombe de veiller à l'entretien de l'appareil. C'est donc lui qui doit éventuellement changer les piles de l'appareil ou remplacer ce dernier.

Dans les locations saisonnières, les locations meublées et les logements de fonction, les détecteurs de fumée doivent également être installés par le propriétaire.

Quel détecteur ?

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

L'alimentation du détecteur peut se faire par piles ou via l'alimentation électrique du logement. Dans ce second cas, l'appareil doit être équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique.

A quel emplacement ?

Le détecteur de fumée doit de préférence être installé dans les couloirs ou le palier desservant les chambres.

Il doit être fixé solidement et le plus haut possible, de préférence au centre du plafond. Le détecteur doit être éloigné de la cuisine ou de la salle de bain (lieux sources de vapeurs).

Informez votre assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel le contrat garantissant les dommages d'incendie a été conclu.



Vous aurez bientôt 16 ans ?

Pensez à venir vous faire recenser à la mairie dès votre seizième anniversaire afin de pouvoir être convoqué à 17 ans environ à votre journée défense et citoyenneté. Il vous sera alors remis une attestation de recensement. Ce document est obligatoire dès l'âge de 16 ans pour vous inscrire à l'auto-école ou vous présenter à un examen.



Rythmes scolaires

Depuis la rentrée de septembre 2014, le RPI applique les nouveaux rythmes scolaires :
Enseignement : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h puis de 13h30 à 15h45
mercredi de 9h à 12h
Soutien scolaire : le mardi et le jeudi de 8h20 à 8h50

Cantine

Environ 55 à 60 enfants mangent régulièrement à la cantine. La cantine propose des repas à thème tout au long de l'année, repas Halloween, repas chinois, repas poisson, repas de Pâques, repas découverte et un pique nique offert en fin d'année. Pour permettre d'appliquer un tarif de repas inférieur à leur coût réel, l'association de la cantine organise différentes manifestations : vente de grille permettant de gagner une dinde, repas, vente de plantes.

Fête RPI

Les enfants du RPI La Chapelle-La Chaux travaillent toute cette année scolaire sur un projet artistique « Le chant de l'eau » animée par Catherine Faure professeur de chant à l'école de musique de la Communauté de communes de Pierre de Bresse. Un CD sera enregistré à l'issue de ce projet et mis en vente à l'occasion de la représentation. Nous pourrons découvrir le fruit de ce travail lors de la fête du RPI le 6 juin 2015. **UN RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER !**

Concours de dessin

Un concours de dessin est ouvert pour la première de couverture du prochain bulletin municipal qui sera édité en juillet 2015. Il est réservé aux enfants de moins de 11 ans. Le dessin est à déposer à la mairie dans l'urne prévue à cet effet jusqu'au 31 mai 2015. Il devra comporter au dos le nom et l'adresse du participant, format au choix, au crayon de papier, ou feutres, ou crayons de couleur ou peinture. La Commission Communication déterminera le gagnant qui sera récompensé. Tous les dessins des participants seront exposés à la fête de la musique de la commune. Attention le thème est imposé : **la vie à La Chapelle en 2115.**



Notre village est fier de ses talents !

Employé dans l'entreprise IPP Isolation Plaquiste Peinture, et après avoir suivi la filière classique : CAP et BP, notre ami Baptiste naturellement doué en « peinture, décoration » et encouragé par son entourage est allé se « frotter » avec les 12 meilleurs régionaux de France à la Finale Européenne des Olympiades des métiers à Lille. Bien lui en a pris puisqu'il termine 1er.

Et il se fixe un nouveau challenge fin janvier 2015 où il participera à une Finale Nationale qui se déroulera à Strasbourg, le meilleur sera sélectionné pour la Finale Mondiale qui aura lieu au Brésil à São Paulo.

BRAVO BAPTISTE et tous nos encouragements !



Où s'arrêtera Baptiste GABIOT ?



Et Arthur CHAUMAY ?

Arthur a commencé à aimer le cinéma très tôt, vers 9 ans. Après avoir réalisé pleins de petits films avec des amis, de la famille, il fait un court-métrage d'animation en pâte à modeler en seconde au Lycée Henri Vincenot à Louhans. Il réalise une dizaine de petits films jusqu'à la fin du lycée, où il décroche son Bac L option Arts plastiques avec mention très bien ainsi que les félicitations du jury. En terminale, il se fixe l'objectif d'arriver à l'école des Gobelins (très sélective, 25 élèves pour environ 800 candidats) un an après son bac. Il fait une année en classe prépa aux Ateliers de Sèvres, à Paris. L'année là-bas s'est très bien passée, pour finalement arriver à la rentrée de septembre 2014 à l'école des Gobelins dans la formation Concepteur et réalisateur de films d'animation. Le voilà donc parti pour 4 ans sur Paris à faire du dessin animé. Sherwin, qui n'était pas un projet d'école a été réalisé pendant son année à Sèvres. Il a lui-même mis en place le film fin 2013, et tourné début juillet 2014. Le film est sélectionné au NOFI Los Angeles Film Festival, un festival de films d'étudiants aux USA, en Californie, à Los Angeles... Le festival se déroulera le 25 mars prochain.

Le concours maisons fleuries



2014

Cinq maisons ont été sélectionnées, **les gagnants sont** dans l'ordre :

Mr BERGMANN Jörg et Mr BERGER Marc
Mr et Mme DHORNE Yvon et Christine
Mr et Mme GILLET Franck et Patricia
Mr et Mme MARTINOTY André et Odile
Mr Et Mme MIERMONT Jacques et Tania

Nous remercions les commerçants qui ont sponsorisé ce concours par le don de bons d'achat : Établissement GUILLOT, GAM VERT, Le Chant des Fleurs, Le P'tit jardinier.

2015

La participation se fera sur inscription en mairie à partir du 01/05/15.

Une ébauche de règlement est en cours avec notamment :

Les personnes primées ne peuvent pas l'être l'année suivante mais ne sont pas exemptes à participer au concours.

Les critères de sélection : Harmonie des couleurs

Les variétés de fleurs, d'arbustes

Intégration d'objets de décoration

Nous prévoyons plusieurs passages avant d'établir le palmarès : printemps, été.

Le concours maisons illuminées

Pour cette première, 10 maisons ont été primées. Les délibérations ont été longues, ce ne fut vraiment pas simple ! Les lauréats se sont vus récompensés pour leurs créations illuminées au cours de la cérémonie des vœux le 9 janvier 2015.

Les gagnants sont :

1^{er} : Colette et Dany BOISSARD
2^{ème} : Isabelle et Jean-Charles MERLIAUD
3^{ème} : Marie-Thérèse et Daniel VINCENT
4^{ème} : Maryvonne et Jean-Paul JUILLARD
5^{ème} : Patricia et Christian BOLZONELLA

Ont également été récompensés :



Laura et David BOIVIN,
Marc BERGER
et Jörg BERGMANN,
Christine et Yvon DHORNE,
Dominique et Jean-Jacques LAVIGNE,
Tatiana et Jacques MIERMONT.

Nous remercions tous les habitants pour leur participation.

Félicitations à tous et rendez-vous l'année prochaine !

LA VIE ASSOCIATIVE

AMITIÉE PARTAGÉE
Henri CHAUMAY
03 58 62 79 62

ANCIENS COMBATTANTS
Daniel RABUT
03 85 74 50 72

ASSOC. DES CHASSEURS
Jean Luc BLANCHOT
03 85 74 55 79

ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES
Michaël FOUCAUD
06 31 99 53 56

ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX
Bruno MAUPAS
09 64 09 78 85

ASSOC. PECHE ET LOISIRS
Jean Pierre BOISSARD
03 85 74 50 49

CANTINE SCOLAIRE
Nathalie CHIFFLOT
03 85 74 50 96

CLUB DES AINES
Jean DUSSET
03 85 74 54 78

GYM LOISIRS
Marie Thérèse PICARD
03 85 74 50 64

YETO LE BOIBIEN
Jean Guy GAROT
03 85 74 50 14



D'autres activités sur le secteur peuvent également vous intéresser :
la danse, la gym et les randonnées avec l'ABS,
la bibliothèque : ouverture le vendredi de 10h à 11h,
la musique avec l'Harmonie de Pierre,
le chant,
le vélo avec le Vélo-Club Bresse Nord.

N'hésitez pas à demander des renseignements à la mairie.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015



JANVIER

Vendredi 9 janvier : Vœux du Maire

FEVRIER

Dimanche 8 février : Loto (Club des Aînés)

Samedi 14 février : Couscous (Yéto le Boibien)

MARS

Samedi 7 mars : Repas des chasseurs

Samedi 14 mars : Concert gaélique

Samedi 21 mars : Repas bressan et animation musicale (Cantine scolaire)

OCTOBRE

Samedi 24 octobre : Repas « cochon »
(Club des Aînés)

NOVEMBRE

Dimanche 15 novembre : Animation musicale « Si PIAF m'était contée »
(Yéto le Boibien)

DECEMBRE

Dimanche 20 décembre : Loto des Chasseurs



AVRIL

Samedi 18 avril : Repas des conscrits

Samedi 25 avril : Soirée musicale (Yéto le Boibien)

MAI

Dimanche 3 mai : Vente de fleurs
(Cantine scolaire)

Dimanche 17 mai : Randonnée à cheval,
à pieds, à vélo (Pêche et Loisirs)

JUIN

Samedi 6 juin : Fête de l'eau (Projet scolaire) - Feu d'artifice

Samedi 20 juin : Fête de la musique

JUILLET

Mardi 14 juillet : Fête avec animations

SEPTEMBRE

Dimanche 6 septembre : Vide grenier
(Pêche et Loisirs)

Dimanche 13 septembre : Repas des Cheveux blancs

Samedi 19 septembre : Pétanque
(Yéto le Boibien)



ÉTAT CIVIL 2014

NAISSANCES

GIRARDET Cassandra,	le 16 avril 2014
MUZEAU Lucas,	le 27 septembre 2014
BOIVIN Eléonore,	le 07 décembre 2014
FOUCAUD Elsa,	le 09 décembre 2014



MARIAGES

DURAFOUR Vincent et SORDET Florence,	le 17 mai 2014
ZONCA Georges et BERLIOZ Alexandra,	le 30 août 2014

DÉCÈS

SCHIFF Pascale		24/05/1954 - 29/01/2014
BONIAU Véronique,	épouse COMPARET	11/02/1963 - 07/03/2014
MERCEY Simone,	épouse CORDELIER	02/04/1920 - 17/04/2014
BOURGOGNE Noëlle,	épouse BOUVIER	03/10/1926 - 27/04/2014
PACAUD Raymonde,	épouse CHARTON	22/03/1933 - 01/06/2014
CHAUMAY Patrick		13/03/1964 - 16/08/2014
LIVER Beat		05/08/1947 - 18/09/2014
GUERRET Maurice		04/02/1927 - 21/10/2014
DOURIOT Roseline,	épouse ALLEMAND	17/03/1946 - 03/11/2014
CHANUT Josiane,	épouse BRUCHON	21/12/1952 - 09/11/2014
NOTHNAGEL Brunhilde		09/09/1931 - 11/11/2014
CONRY Julien		05/11/1924 - 04/12/2014
BORGEOT Robert		05/07/1939 - 26/12/2014



Et il y a 100 ans...
en 1914

Naissances : 36

Mariages : 5

Décès : 44 dont 18
soldats morts à la
guerre.

Mise à jour des commissions communales

Commission bâtiments – logements

NYGREN Dominique, GUITON Jacques, FAMY Roger, BOIVIN David, BOUREILLE Patrick, CHAUX Jean Michel.

Commission chemins

BOIVIN David, BON Bernard, MOLLE Thierry, PACAUD Christelle.

Commission finances

BOUREILLE Patrick, JOLY Martine, NYGREN Dominique, MOLLE Thierry, VUILLARD Jean Thomas, GAROT Marie-Françoise.

Commission agriculture – environnement - fleurissement

PERRON Séverine, JOLY Martine, GAROT Marie-Françoise, NYGREN Dominique, PACAUD Christelle, MOLLE Thierry, VUILLARD Jean Thomas.

Commission des gîtes

JOLY Martine, RABUT Corinne, NYGREN Dominique, PERRON Séverine.

Commission communication

NYGREN Dominique, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, PERRON Séverine.

Commission animation et vie associative

GAROT Marie-Françoise, FAMY Roger, NYGREN Dominique.

Nous sommes toutes et tous à votre écoute pour toutes suggestions, commentaires.

Fête de la musique

La commune propose d'organiser, le 20 juin, la fête de la musique. Nous comptons sur les talents des musiciens et chanteurs locaux. Les personnes souhaitant participer sont invitées à se faire connaître en mairie avant le 31 mars.

Un instituteur demande à ses élèves : « Quelle serait pour vous une belle mort ? »
Une petite fille au fond de la classe répond : « C'est mourir comme mon grand-père. »

« Ah bon, et comment est mort ton grand-père ? »

« Il s'est endormi ».

Le maître demande alors :

« Et quelle serait donc selon vous une mort atroce ? »

Et la même petite fille répond : « Ce serait mourir comme les copains de mon grand-père. »

Le maître intrigué demande alors à la petite fille : « Et comment sont-ils morts ? »

« Ils étaient dans la voiture de mon grand-père quand il s'est endormi... »

Le suppositoire est une invention qui restera dans les annales.

Dites à quelqu'un qu'il y a 300 milliards d'étoiles dans l'univers et il vous croira, dites lui que la peinture n'est pas sèche, et il aura besoin de toucher pour en être sûr.

Il ne faut pas boire au volant ! Il faut boire à la bouteille.

Un peu de détente...

LES CONSCRITS DE 1925

2014 a vu le retour des conscrits...
Ça continue en 2015 !
Le 18 avril 2015, ils se retrouveront pour fêter l'événement.
Nous invitons toutes les personnes nées une année en xxx5 à se faire connaître en mairie avant le 28 février 2015.



Nos joyeux
Conscrits nés
en 1925.
5 sont encore
parmi nous.
En cette année
1925, il y eut
25 naissances,
28 décès,
14 mariages.

en haut : 2 serveuses puis Georges Nouvelot - Georgette Thibert - Charles Cordelier
Maurice Boissard - Charles Rebouillat - Marguerite Chaumay - Léon Guerret - Simone Doussot - Louise Coupat - Eugène Montagne - Germaine Fichet - Fernand Guigue
Georges Dodet - Roger Bon - Marius Perrot - Georges Boissard - Eugène Rameau - Henri Euvrard - Georges Dubois

En
bref...

Quelques numéros toujours utiles

Agence postale du village : 03 85 74 51 09

du lundi au samedi de 9h10 à 11h30

Ecole maternelle : 03 85 74 50 78

Ecole primaire : 03 85 74 50 39

Collège Pierre Vaux de Pierre de Bresse : 03 85 76 29 20

Urgences médicales : 15

Centre antipoison et de toxicovigilance : 04 72 11 69 11 (Centre de Lyon)

Police : 17

Pompiers : 18

GDF - Sécurité Dépannage : 0810 433 071

EDF - Sécurité Dépannage : 0810 333 071

SAUR : 0 810 811 037



Mairie

Horaires d'ouverture

Mardi, jeudi et vendredi : 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30

Samedi : 9 heures à 12 heures

03 85 74 51 23

Horaires déchetteries



Pierre de Bresse (Route de Lays)

de novembre à février

Lundi et samedi : 8h-12h et 14h-18h

Mardi : 8h-12h

Mercredi : 13h30-18h

de mars à octobre

Lundi et samedi : 9h-12h et 14h-17h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 13h30-17h

Dampierre (Les Cailloux - Route de Mervans)

de novembre à février

Lundi et samedi : 9h-12h et 14-17h

Mercredi : 13h30-17h

de mars à octobre

Lundi et samedi : 8h-12h et 14h-18h

Mercredi : 13h30-18h

Collecte des ordures ménagères : cas particuliers pour **les jours fériés**.

Sur notre village, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi matin.

Si ce jour est férié, la collecte se fait alors **le samedi suivant**.